

INTERREG AB RÉFUGIÉS SOCIAL

POUR UN RÉSEAU TRANSFRONTALIER DES ACTEURS EN SANTÉ MENTALE

Programme de rencontres organisé par le **CRéSaM** asbl
(Centre de Référence en Santé Mentale)
et sa Concertation Wallonne "Exil et Santé Mentale"

TABLE RONDE **29 juin 2021**

Ressources théoriques

"Transmigrants, migrants en transit, réfugiés en errance. Approches plurielles, défis majeurs".

Ressources

Joachim Debelder

IRFAM (*Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations*)

"Migrants en transit : mobilités contraintes et mobilisations solidaires"

Hanelore Hubert

CRILUX (*Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg*)

"Santé mentale sur les routes. Trajet de soins en contexte rural pour les migrant(e)s en transit"

Pierre Vangilbergen

"La population fait pression

et gagne : d'importants moyens débloqués pour aider les migrant-es"

Migrant-es en transit .

Mobilités contraintes et mobilisations solidaires.

Joachim Debelder

Chargé de projet

IRFAM (*Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations*)

Plan

1. Terminologie : « Migrant-es en transit » et « transmigrants » ?
2. Quel profil des migrant-es en transit ?
3. Pourquoi le Royaume-Uni ?
4. Aspects contextuels
 - a. Fondements politiques de l'Union Européenne
 - b. Routes migratoires
 - c. Mobilités contraintes et zones de transit
5. Évolution en Belgique
6. Mobilisations solidaires

L'IRFAM est un organisme d'éducation permanente fondé à Liège en 1996. L'institut œuvre pour une meilleure compréhension des faits migratoires, de leurs causes et des multiples manifestations qu'elles induisent dans les sociétés d'installation, de transit, ainsi que de départ. Notre travail est au service des professionnels de l'action sociale, de l'éducation, du développement culturel et économique. L'institut vise, par une approche multidisciplinaire, à construire des liens entre la recherche et les interventions dans le domaine de l'intégration et du développement, ainsi que de la valorisation des diversités.

Durant l'année 2020, nos travaux se sont articulés autour de la thématique des mobilisations citoyennes de solidarité avec les personnes migrantes, tout statut confondu. C'est par ce prisme des mobilisations solidaires que nous nous sommes intéressés à la migration de transit en Belgique. Le phénomène des migrants dits « en transit » n'est pas complètement neuf. Cependant, il a été amplifié, il s'est accentué, et il est devenu plus visible au cours des dernières années. C'est en réponse aux situations d'urgences humanitaires qu'il représente que de nouvelles mobilisations solidaires ont été élaborées.

1. Terminologie : « Migrant-es en transit » et « transmigrants » ?

Au cours des dernières années, la double terminologie de « *migrants en transit* » ou « *transmigrants* » s'est fortement répandue. Elle fait cependant l'objet de critiques et, en guise d'ouverture, nous pouvons signaler certains points d'attention à ce propos.

L'appellation « migrants en transit » fait référence à des personnes migrantes en séjour temporaire dans un pays avec l'intention de se rendre dans un autre pays. La migration de transit fait donc référence à une phase d'immobilité vécue dans le mouvement vers une destination migratoire spécifique. Dans les contextes qui nous intéressent, il s'agit de personnes qui tentent de rejoindre le Royaume-Uni, généralement de manière irrégulière. Il s'agit cependant d'être attentif à l'utilisation de cette catégorie, tout d'abord en raison de la diversité de situations qu'elle peut recouvrir. Par exemple, le terme ne correspond à aucun statut légal précis. Les personnes sont généralement sans titre de séjour, mais elles peuvent avoir introduit ou non une demande de protection internationale dans un État-membre de l'Union Européenne, celui dans lequel elles séjournent ou un autre. Cette demande peut être en cours ou avoir déjà abouti à un refus, et donc un ordre de quitter le territoire. Elles peuvent aussi être *dublinées*, et en attente de renvoi vers un autre État-membre où elles ont été enregistrées préalablement. Bref, les situations sont multiples et le qualificatif de « en transit » ne révèle que leur intention de se rendre dans un autre pays. Si le terme est imprécis par rapport au statut de séjour, il l'est également par rapport aux réalités vécues. Ainsi, un pays de transit peut devenir un pays de destination (impossibilité de rejoindre le pays envisagé, introduction d'une procédure d'asile ou installation sans titre de séjour). Et, à l'inverse, un pays de destination peut devenir un pays de transit (lorsque les opportunités recherchées ne sont pas rencontrées).

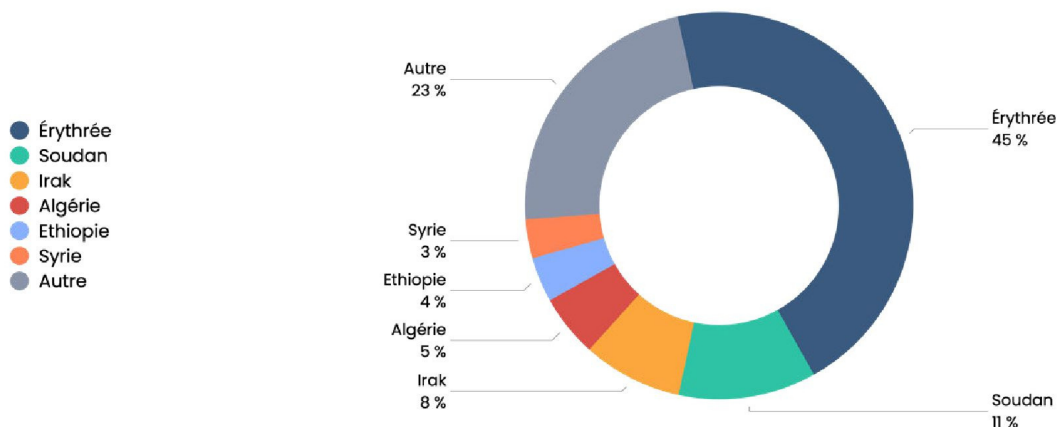
Ensuite, remarquons que cette terminologie n'est pas neuve, mais que son usage a évolué. Entre les années 1990 et jusqu'à récemment, l'utilisation du terme désigne principalement des situations migratoires *à l'extérieur* des frontières de l'Union Européenne, dans sa périphérie. Il s'agit alors de personnes qui sont bloquées dans leur route pour atteindre l'Union Européenne. Le terme fait donc référence à *l'intention d'entrer dans l'Union Européenne*. À partir des années 2014-2015, le terme va commencer à être utilisé dans des discours médiatiques et politiques dans un contexte intra-européen, plus précisément au sein de la zone Schengen. Cette évolution dans l'usage est liée à la « crise de l'accueil des réfugiés ». Pour les États européens, il y a deux possibilités pour une personne migrante sans titre de séjour : soit elle introduit une demande d'asile, soit elle doit quitter le pays. Le terme est d'abord utilisé par des politiques pour rendre illégitimes les migrants qui ne souhaitent ni l'un, ni l'autre. Il y a donc une possibilité de se déresponsabiliser de leur présence, de ne pas prendre en compte leurs conditions. Il s'agit de discréditer ces personnes. Il est donc fortement chargé politiquement et il participe à des formes de stigmatisation et de criminalisation.

Dans ce cas, pourquoi son utilisation s'est malgré tout répandue ? Il y a au moins deux contextes. Le terme est utile pour désigner des situations migratoires qui ont gagné en importance au cours des dernières années, et qui se caractérisent par une extrême précarité et une très grande vulnérabilité. Ce sont des réalités spécifiques qu'il s'agit de pouvoir comprendre pour agir dessus.

Ensuite, ce terme est également utilisé au sein des collectifs et organisations de soutien, et ce pour des raisons pratiques. Il y a des modalités d'accueil spécifiques organisées notamment autour des tentatives nocturnes de passage au Royaume-Uni.

2. Quel profil des migrant-es en transit

Les données disponibles sur les migrant-es en transit sont à considérer avec précaution. Par définition, ces personnes ne sont pas systématiquement répertoriées ou recensées. Le centre fédéral migration Myria a réalisé [un rapport en 2020](#) et a utilisé des chiffres de l'Office des Étrangers des arrestations durant six mois. Il ne s'agit pas tant de regarder les chiffres que de mettre en avant certaines nationalités. Des hébergements dont j'ai connaissance, c'est principalement l'Érythrée, l'Éthiopie et le Soudan. Les informations disponibles soulignent une majorité d'hommes, avec, selon les sources entre 15% et 25% de femmes. D'un point de vue de l'âge, on voit que l'âge moyen est entre 17 et 25 ans. Les personnes érythréennes et éthiopiennes sont souvent très jeunes, et ce en raison pour partie des réalités dans leur pays d'origine. ^[1] Le nombre de Mineurs Étrangers Non



Accompagnés a triplé entre 2017 et 2018.

3. Pourquoi le Royaume-Uni ?

Un certains nombres de raisons sont généralement avancées pour expliquer l'objectif de rejoindre le Royaume-Uni. Parmi celles-ci, on avance souvent le facteur linguistique, l'anglais étant répandu dans plusieurs pays de provenance des personnes en transit. Cependant, c'est un argument qu'il faut fortement nuancer. C'est un paramètre qui peut s'ajouter à d'autres, mais qui ne fonctionne pas tout seul. Il y a des rapports postcoloniaux liés à l'ancien empire britannique dont on fait partie plusieurs pays de provenance comme le Soudan ou l'Égypte. Il y a également l'existence de communautés diasporiques et des politiques nationales qui favorisent la multiculturalité, mais à nouveau il faut mettre cela en lien avec d'autres facteurs. Un autre facteur est l'accès au travail est notamment plus facile en raison d'un marché du travail fortement dérégularisé qui facilite le travail non-déclaré. Il y a

une grande part de mythe selon laquelle l'accès à la protection internationale serait plus facile que dans l'Union Européenne. Si on compare les chiffres, ce n'est pas spécialement vrai en première décision. Cependant, lorsqu'un recours est introduit il a plus de chance d'aboutir à une décision positive en Angleterre qu'en Belgique ou en France. À nouveau, il faut être très prudent avec ces facteurs d'explication. Enfin, un autre mythe serait que l'Angleterre n'applique pas le règlement de Dublin. C'est-à-dire que les personnes qui y demandent l'asile ne sont pas renvoyées dans un autre pays de l'Union Européenne où elles sont déjà enregistrées, ce qui ressort du mythe.

Il semble cependant que ces facteurs ne sont pas convaincants à eux seuls. De plus en plus de travaux anthropologiques et sociologiques mettent en évidence d'autres aspects. Tout d'abord, des rapports ont montré que la majorité des migrants en transit n'est pas arrivée en Europe avec l'idée préconçue de rejoindre le Royaume-Uni. Au contraire, cette destination devient un objectif après avoir été confronté à la violence et l'insécurité en Europe.^[LSEP] Plusieurs recherches mettent ainsi en avant ce qui est appelé les politiques de la perte, par Sophie Djigo¹, ou les politiques de l'épuisement (« *politics of exhaustion* ») par d'autres². Ces aspects semblent importants car ces témoignages de la fatigue, du « il n'y a rien pour nous ici », sont très présents sur le terrain. Comme l'expriment deux chercheurs « *Ils sont complètement épuisés par les expulsions répétées, les détentions, les push-backs, les expulsions, les problèmes de santé non-traités, les conditions de vie inférieures aux normes, la menace permanente et la réalité de la violence, ainsi que par l'incertitude permanente de la vie quotidienne et de leurs perspectives d'avenir en Europe* »³. Par rapport à ça, le passage en Angleterre devient la seule chance, le terme « *chance* » est d'ailleurs utilisé par les migrants pour désigner ce passage.

4. Aspects contextuels

a. Fondements politiques de l'Union Européenne

Au niveau européen, les fondements politiques qui produisent le phénomène de la migration de transit ne sont pas récents. Ils sont fréquemment actualisés, mais ils datent des années 1990 et ils tiennent en quelques grandes lignes. La Convention de Schengen (1990) a engendré l'ouverture d'un espace intra-européen de libre circulation et, simultanément, la constitution d'un régime frontalier continental. Les frontières « *extérieures* » de l'espace Schengen font dès lors l'objet d'un contrôle intensifié et impliquent rapidement la prédominance de l'approche sécuritaire au sein des politiques migratoires européennes. Afin de concrétiser ces approches,

¹ Djigo S. (2019), *Aux frontières de la démocratie. De Calais à Londres sur les traces des migrants*, Lormont : Éditions Le bord de l'eau.

² Ansems de Vries L. et Welander M. (2016), « Refugees, Displacement, and the European "Politics of Exhaustion" », *OpenDemocracy*, vol. 19.

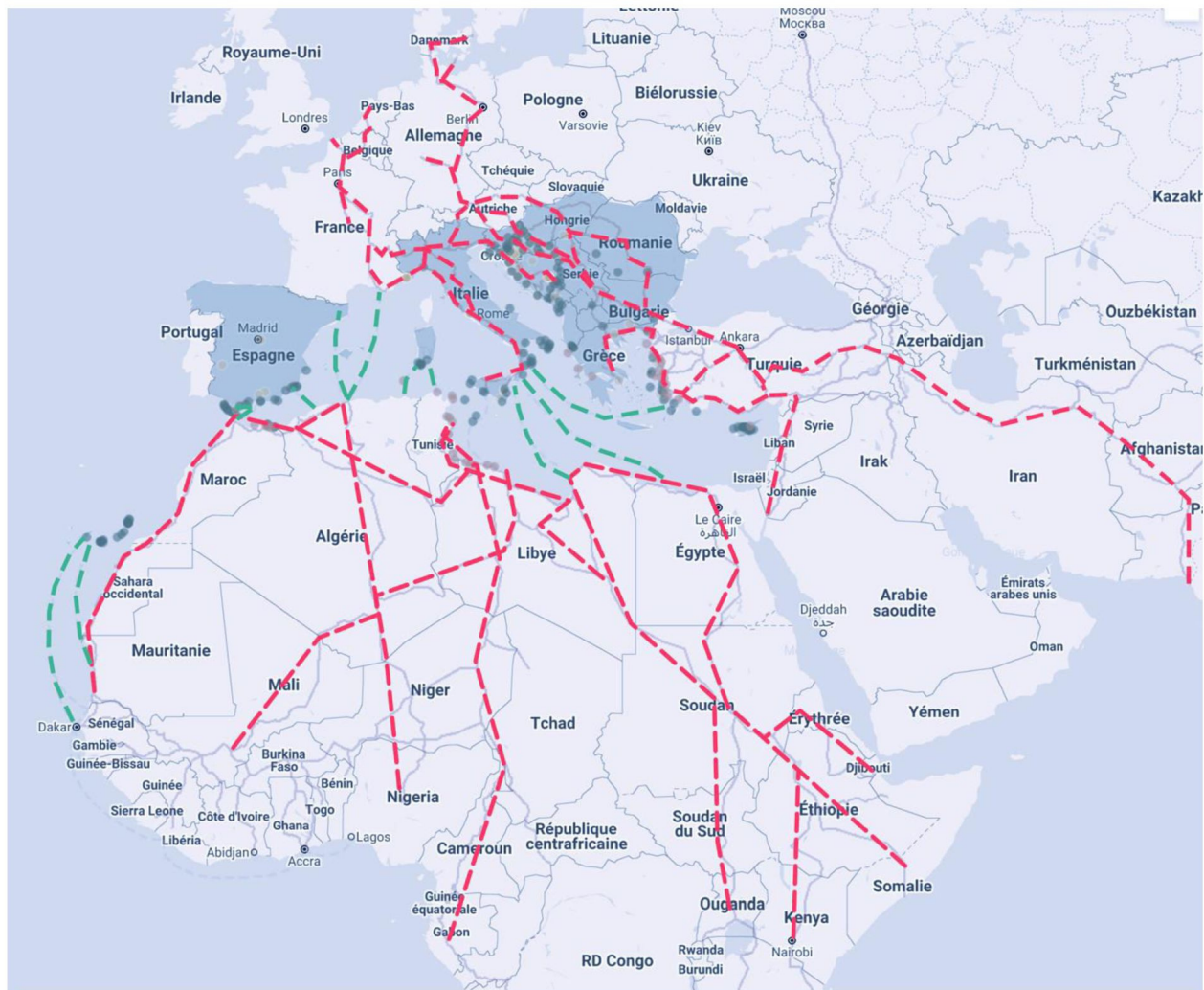
³ Ansems de Vries L. et Welander M. (2016), « Refugees, Displacement, and the European "Politics of Exhaustion" », *OpenDemocracy*, vol. 19.

l'Union Européenne crée en 2004 l'agence Frontex dédiée à la surveillance et à la gestion des frontières de l'Union, et à la lutte contre les entrées irrégulières. L'agence est réformée en 2016, avec un doublement de son personnel, de plus grandes compétences et la mise à sa disposition d'équipements des États. Le système Dublin est l'autre grand pilier de la politique européenne, il est composé du Règlement de Dublin et d'Eurodac. Le Règlement de Dublin (I, II et III), a été établi en 1990 afin d'empêcher les « *mouvements secondaires* » des migrants à l'intérieur du territoire européen. Son but est donc d'harmoniser les demandes d'asile au sein de l'Union Européenne. Concrètement, la réglementation empêche une même personne d'introduire une demande dans plusieurs pays et détermine l'État membre responsable de la demande d'asile, généralement le premier pays d'entrée dans l'UE. À partir de 2003, la mise en œuvre de la réglementation de Dublin repose sur Eurodac, une base de données centralisée des empreintes digitales de l'ensemble des personnes de plus de 14 ans appréhendées lors de leur entrée irrégulière.

En résumé, on ouvre les frontières intérieures ; on ferme les frontières extérieures et on accentue la sécurisation et la militarisation ; et on cantonne les demandes de protection internationale aux pays du Sud de l'UE où les conditions de vie ne respectent pas les droits humains.

b. Routes migratoires

On distingue différentes routes, depuis la Corne de l'Afrique et l'Afrique de l'Est, d'autres depuis l'Afrique de l'Ouest, et les routes des Balkans. En raison des politiques européennes, les personnes qui arrivent doivent demander l'asile depuis la Grèce, l'Italie ou l'Espagne.



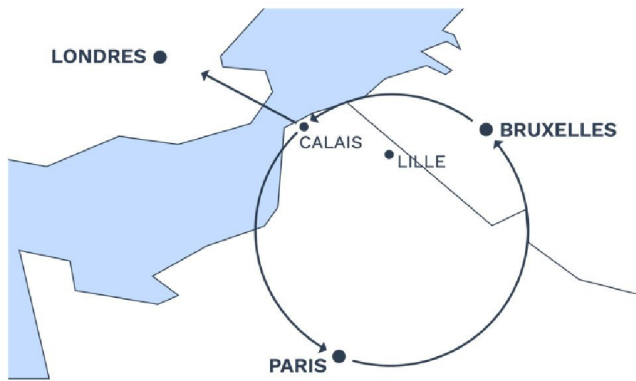
Données issues de l'IOM : <https://migration.iom.int/europe?type=arrivals>

c. Mobilités contraintes et zones de transit

La multiplication des contrôles frontaliers induit une fragmentation des parcours et des routes migratoires à l'extérieur et à l'intérieur de l'Union Européenne. On constate donc que ces phénomènes migratoires se caractérisent doublement par la contrainte. D'une part, il y a une contrainte, une interruption, dans la mobilité, ce qui produit des « zones de transit ». Il y a également une contrainte à la mobilité par la destruction systématique des campements, des opérations d'arrestation qui provoquent l'impossibilité d'occuper durablement des espaces.

Parmi les principales zones de transit proches de nos contextes franco-belges, on peut mentionner Rome, Vintimille (frontière franco-italienne), Paris, Calais ou Bruxelles (le Parc Maximilien).





*Circularité entre les zones de transit.
Adapté de Sophie Djigo (2019).*

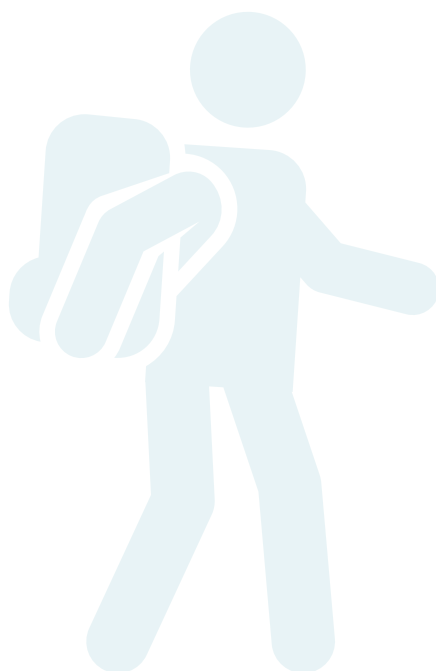
5. Évolution en Belgique

L'évolution en Belgique est fortement liée au démantèlement de la Jungle de Calais. Calais représente un espace de transit privilégié vers le Royaume-Uni, distant de 30 km, Calais se transforme en cul-de-sac à la suite du renforcement des contrôles et de la construction de frontières physiques sur l'ensemble des lieux de passage. Le démantèlement du camp par l'État français en mars et en octobre 2016 a pour conséquence de dévier les trajectoires migratoires vers la Belgique, en particulier vers Zeebrugge et Bruxelles. La situation illustre les effets habituels de ce type de gestion migratoire. Lorsque le trajet principal vers une destination est rendu impossible, d'autres routes, moins directes, plus longues et généralement plus dangereuses, sont empruntées, sans pour autant empêcher les migrations d'avoir lieu. Ainsi, la cartographie des « zones de transit » change continuellement en fonction de l'évolution des mesures répressives. On constate une dispersion progressive des principales zones pour tenter la traversée de la Manche. En raison de l'augmentation des contrôles, de la fermeture de parkings ou de leur gestion par des trafiquants, les migrants s'écartent de plus en plus de la zone proche de la côte pour s'étendre sur l'ensemble du territoire belge, principalement autour des axes autoroutiers.

De ce phénomène découlent deux caractéristiques de l'émergence des mobilisations citoyennes en Wallonie, l'une temporelle et l'autre spatiale ou géographique. Si, d'une part, l'importante arrivée de migrants se produit au niveau européen mi-2015, les situations d'urgence humanitaire augmentent de manière différée sur le territoire belge. De nombreuses initiatives de soutien sont ainsi élaborées à partir de 2017, à l'instar du système d'hébergement chez l'habitant de la Plateforme citoyenne. D'autre part, ces initiatives émergent non dans les centres urbains, comme aux abords du parc Maximilien de Bruxelles, mais de manière décentrée, au sein de localités rurales de quelques centaines ou milliers d'habitants.

6. Mobilisations solidaires

Dans nos contextes de la Belgique et du Nord de la France, à l'instar de l'ensemble de l'Union Européenne, s'est élaboré au cours des dernières années ce qui s'apparente à un véritable mouvement social organisé autour de la solidarité avec les personnes migrantes dont les personnes en transit. L'une des caractéristiques de ces mobilisations solidaires est l'engagement de citoyen·nes sans expérience antérieure. D'où vient leur hospitalité? Comme l'écrit l'anthropologue Michel Agier, l'hospitalité concrète est toujours « *conditionnée, relationnelle et contextuelle* »⁴. Cet aspect contextuel est important. Les initiatives citoyennes sont généralement des réponses principalement locales à des situations qui s'imposent aux citoyens dans leur environnement proche. Ces situations locales sont à la fois provoquées et traversées par des politiques développées au niveau européen et appliquées au niveau national. Ces bénévoles sans expérience antérieure prennent en charge des responsabilités qui incombent normalement aux États. Cependant, des recherches récentes montrent qu'ils ne sont pas toujours formés pour répondre à des situations humanitaires complexes.



⁴ Agier M. (2018), *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, p. 35.

Ressources IRFAM :

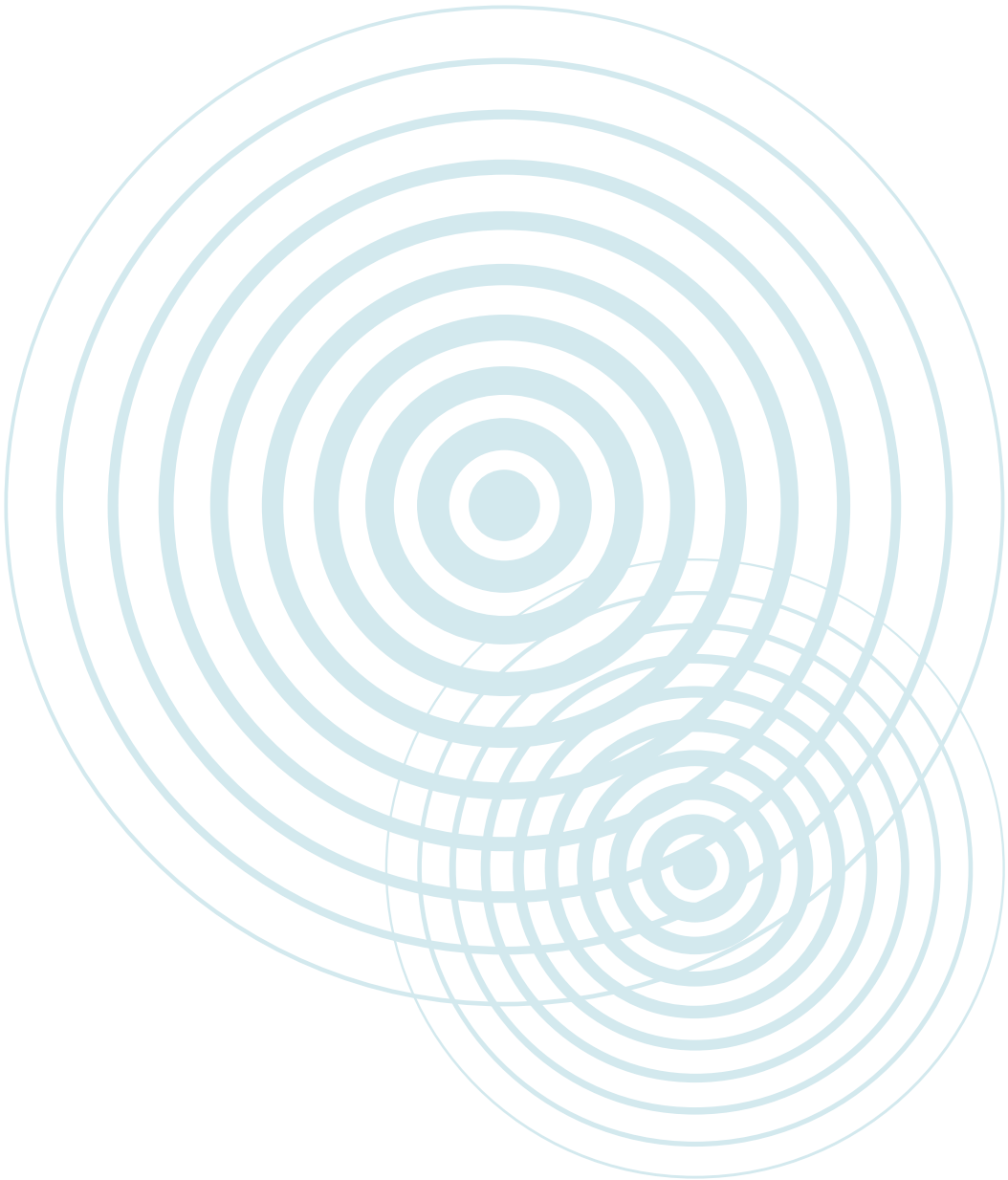
Caudron K., [« Accueillir des "migrants en transit" en Wallonie, durant la crise sanitaire »](#), *Analyses de l'IRFAM*, n°15, 2020.

Clarebout A., [« L'hébergement citoyen en Belgique : effacement des frontières entre hébergeurs et hébergés »](#), *Analyses de l'IRFAM*, n°5, 2020.

Debelder J., [« Les mobilisations solidaires envers les personnes migrantes. Une modalité locale de la gestion des diversités pour un bénéfice partagé ? »](#), *Études de l'IRFAM*, 2020.

Debelder J. et Manço A., [« Pandémie : mobilisations citoyennes et modes de gestion locale de la question migratoire »](#), *Diversités et citoyennetés*, n° 55, juillet 2020, p. 4-9.

Debelder J., [« Le délit de solidarité : de l'hospitalité à la désobéissance civile ? »](#), *Analyses de l'IRFAM*, n°11, 2020.



Santé mentale sur les routes : « trajets de soins » en contexte rural pour les migrant·es en transit

Hanelore Hubert
CRILUX

Depuis plusieurs années, des personnes migrantes arpentent les routes belges, rejoignent les aires de repos des autoroutes la nuit pour monter à l'arrière de camions, espérant rejoindre l'Angleterre. Des citoyen·nes, rassemblé·es en collectifs locaux apportent, dans la mesure du possible, avec peu de moyens, une aide morale et matérielle en créant du lien et en leur proposant un abri. La présentation se penche sur la prise en charge de la santé mentale de ces personnes en transit dans la province de Luxembourg. Quels services existent ? En quoi répondent-ils ou non aux exigences de la situation ? Un projet tout à ses débuts, en cours de construction, sera présenté.

Le CRILUX est le centre régional d'intégration de la province de Luxembourg. Il est un des huit centres régionaux d'intégration, qui sont des associations mandatées par la Région wallonne d'organiser le parcours d'intégration pour les personnes primo-arrivantes et d'accompagner les initiatives locales d'intégration. Il dispose d'un service social, qui peut suivre les personnes étrangères dans l'obtention de la nationalité belge ou dans les démarches d'équivalences de diplôme, par exemple. L'association organise également des formations, récolte des données pour produire des connaissances sur le territoire et développe des projets qui visent à rendre la société plus inclusive. Depuis 2018, rejoignant l'élan des citoyen·nes, le CRILUX soutient l'action des collectifs d'aide aux personnes en transit (en rencontrant avec les collectifs les pouvoirs locaux, en proposant des formations aux bénévoles, etc).

La province de Luxembourg compte actuellement six collectifs. Trois d'entre eux disposent d'un local qui permet aux migrants¹ en transit de se mettre à l'abri : le collectif d'Habay, « ESCAL » à Neufchâteau, le Collectif Joli-Bois Aubange/Messancy. La disponibilité de ces lieux d'hébergement dépend directement de la situation sanitaire liée au covid-19 : les locaux (salle de village, vestiaires du club de football) ont été mis à disposition suite à l'arrêt des activités. Chacun des trois hébergements accueille une dizaine de personnes environ et fonctionne avec un système d'inscriptions et des listes d'attente, car les personnes qui partent en « try » sur les parkings le long des axes autoroutiers de la province sont plus nombreuses que les lits disponibles. Un quatrième collectif, « Humains à Sterp », s'est vu contraint de retourner agir sur et autour d'un petit campement, dans les bois de Sterpenich, près d'Arlon, après que le contrat d'occupation d'une salle soit arrivé à son terme. Aussi, un groupe de citoyen·nes s'est mobilisé depuis quelques mois à Libramont : ils apportent à la gare boissons et nourriture aux migrant·es qui descendent du train,

¹ Le masculin est employé ici car les personnes hébergées dans les locaux gérés par les collectifs sont quasi exclusivement des hommes (il arrive que des couples soient logés ensemble). Les bénévoles s'arrangent pour héberger les quelques femmes présentes dans leur propre maison.

créent du lien social. Un sixième et dernier collectif qui agissait autour de Libin se trouve en « stand-by » car les personnes migrantes ne passent plus par la localité.

Les collectifs se créent dans des zones rurales, parfois éloignées des centres urbains : simplement là où passent les migrant-es. Les lieux d'hébergements se trouvent généralement à proximité des gares sur la ligne de chemin de fer Bruxelles-Arlon-Luxembourg, à plusieurs kilomètres des aires de repos des grands axes autoroutiers. Les bénévoles doivent donc faire avec les contraintes de la campagne, à mille lieux des possibilités qu'offrent la capitale : absence des organisations non gouvernementales Médecins sans Frontières et Médecins du Monde (actives au Hub humanitaire de Bruxelles), services réduits et disséminés sur toute l'étendue du territoire provincial, mobilité plus difficile par le manque de transports publics, etc.

En plus des particularités locales du territoire, deux caractéristiques générales sont à garder à l'esprit pour saisir au mieux les effets de la migration de transit et des blocages aux frontières sur le quotidien des personnes migrantes et sur l'action des volontaires pour répondre aux besoins journaliers. La première est la tension entre mobilité et temps d'attente. Les personnes migrantes sont mobiles, dans les wagons des trains, puis dans les camions qui les emmènent vers le Calaisis, entre les foyers des hébergeur-euses et les hébergements des collectifs, sur les routes de campagne entre les gares et les parkings. Ces déplacements entrent en alternance avec des moments d'attente, de repos et de « pause », au cours desquels se tissent les liens sociaux et s'opère le soin (moments des douches, des repas, des rencontres et des retrouvailles). La dualité s'articule *grosso modo* autour du jour et de la nuit : la journée correspond à un temps de latence, de retour au bercail ; la nuit est le moment de l'action, de la tentative, « go to chance ». Ce rythme propre au transit, dicté en quelque sorte par l'obscurité et le repos des conducteurs de camions, s'impose, par l'intermédiaire des migrants, aux bénévoles. Dans les hébergements, la journée commence l'après-midi, quand les uns se réveillent et les autres reviennent de leur tentative échouée (depuis un poste de police, le poste frontière, un parking). Si un rendez-vous ou une visite a lieu avant 14 heures, il faut s'attendre à trouver les hébergés au lit.

La seconde caractéristique est la tendance à penser le passage des migrant-es dans notre région comme relativement court, alors que les personnes en transit restent dans cette situation pour des périodes très variables, allant de quelques jours à plusieurs années. Malgré la prise en compte que la situation générale pourrait encore exister dans les années à venir, les conditions de vie des individus ne sont pas pensées par l'ensemble comme devant être adaptées au moyen ou long terme, elles sont pensées et mises en place pour répondre à l'urgence. Par exemple, les hébergements collectifs n'offrent pas ou très peu d'intimité et de possibilité d'habiter, d'investir les lieux.

Ces éléments contextuels donnés, nous pouvons retracer l'historique du projet de trajets de soins en santé mentale adaptés aux migrant-es et aux bénévoles, à partir de l'offre en santé mentale dans la province de Luxembourg. Au départ, la volonté, la nécessité d'agir, découle des appels des collectifs reçus par le Crilux, à des intervalles de plus en plus rapprochés et pour des cas divers : un jeune migrant

s'isole du groupe, se replie lui-même et perd le sommeil et l'appétit ; un homme est nerveux et répète « je deviens fou, je deviens fou », cela finit par agacer les autres hébergés ; un autre parle seul, se met en danger sur la voie publique, les bénévoles n'arrivent plus à entrer en relation avec lui.

A qui faire appel quand des événements comme ceux-là surviennent ? Les bénévoles ont recours à différents acteurs qui ne satisfont pas entièrement à leurs attentes ou aux besoins des migrant-es qu'ils et elles côtoient. Nous allons voir quels sont ces acteurs et en quoi leur portée est limitée, car elle ne répond pas aux spécificités de la migration de transit.

Un des acteurs vers lequel les bénévoles se tournent est le CINL (Centre des Immigrés Namur-Luxembourg), un service de suivi sociojuridique et psychologique. C'est un service qui a une solide expérience dans l'accompagnement thérapeutique des personnes étrangères, avec des professionnel·les formé·es aux approches de l'ethnopsychiatrie et aux thématiques de l'exil, qui ont l'habitude de recevoir les patient-es en présence d'un·e interprète (l'interprète prend part à la relation thérapeutique). C'est aussi un service qui est très sollicité (notamment par les centres d'accueil pour demandeur·euses d'asile de la province) et qui manque de moyens humains, ce qui génère des listes d'attente avant le premier rendez-vous. Le fonctionnement par rendez-vous fixés de quinzaine en quinzaine, au cabinet, convient très peu aux migrant-es en transit dont une des particularités, nous l'avons vu, est d'être mobiles presque quotidiennement. Il est difficile d'honorer les rendez-vous pris par les bénévoles, car un *tryla* veille du jour de la rencontre avec le ou la psychologue peut entraîner un réveil à Calais, Bruxelles ou ailleurs.

Un·e bénévole peut accompagner la personne migrante en détresse aux urgences, si celle-ci l'accepte. Si non, les bénévoles peuvent faire appel à une ambulance pour les cas les plus difficiles à gérer, c'est-à-dire quand la personne se met en danger ou met en danger les autres. Sans le consentement de la personne, la police accompagnera l'ambulance. Les bénévoles préfèrent éviter cette possibilité par crainte de mettre en difficulté la personne qui a besoin de soins. La police reste perçue comme une menace car, en-dehors du cadre d'urgence des soins, croiser la police peut entraîner une arrestation, la délivrance d'Ordre de quitter le territoire ou la détention en centre fermé.

Il existe dans chaque province belge des réseaux d'acteurs spécialisés dans la santé mentale (« réseau 107 »). Ils sont divisés en cinq fonctions complémentaires, qui travaillent chacune sur un axe particulier : prévention, mobilité (avec des équipes pluridisciplinaires qui peuvent se rendre sur place), réhabilitation (insertion socioprofessionnelle), etc.² Le but de ce réseau est de viser à une prise en charge des patient-es au sein de leur communauté (en dehors des hôpitaux). En province de Luxembourg, ce réseau est appelé ProxiRéLux et comprend notamment les services de santé mentale (SSM), des équipes mobiles³ (« Diapazon »), les hôpitaux

² Voir le site de ProxiRéLux : <https://www.reseau-proxirelux.be/comites/>

³ Les équipes mobiles sont divisées en deux sections qui agissent dans des temporalités différentes : soit dans l'urgence, dans un contexte de crise (intervention dans les 24 à 48 heures), soit sur le temps plus long, auprès de personnes présentant des difficultés psychiques récurrentes (intervention dans la quinzaine de jours).

psychiatriques, le Service soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile (SPAD – « Résolux » en province de Luxembourg). Ces services, tout comme les services psychiatriques des hôpitaux généraux, ne sont peu ou pas formés aux approches interculturelles, n'ont pas l'habitude du travail avec interprètes et connaissent finalement peu les réalités des collectifs citoyens et la migration de transit. Inversement, la plupart des bénévoles ne connaissent pas bien cette offre de soins.

Le projet de trajets de soins émerge au cours d'une rencontre entre le CINL, la fonction 2 du réseau ProxiRéLux, axée sur la mobilité, et le CRILUX. Le groupe cherche à apporter des réponses aux questions suivantes : comment faire en sorte que les bénévoles se dirigent directement vers le meilleur acteur de santé mentale quand ils ou elles sont confronté-es à un cas qui les dépasse ? Comment amener les services de santé mentale sollicités à apporter les soins les plus adéquats ? Le projet est en cours de construction. Il comprend trois « volets » ou étapes qui s'étaleront sur l'été à venir. Le premier volet consistera en une récolte et présentation de cas. Il consistera à rassembler des bénévoles, les médecins généralistes en contact avec le collectif (habituellement appelés « médecins solidaires ») et les acteurs de la santé mentale mentionnés plus haut. Les personnes qui participent à l'organisation des hébergements collectifs, qui partagent le quotidien des migrants en transit, avec les médecins solidaires, pourront faire part des comportements ou des événements qui les ont interpellés, inquiétés, et des circonstances dans lesquelles il est arrivé aux migrants eux-mêmes de faire appel à de l'aide professionnelle. Pour chaque cas présenté, les professionnels de la santé mentale évalueront le service le plus compétent. Tous ces échanges d'informations seront récoltés, consignés, et permettront de construire les trajets de soins possibles. La forme à donner est encore à déterminer : répertoire commun des professionnels de la santé mentale, schéma décisionnel arborescent qui mènerait au contact *ad hoc* ou encore helpdesk qui aiderait à identifier l'acteur le plus adéquat. En échangeant avec les bénévoles, les professionnels découvriront *leur* vision des états de détresse des migrant-es (détresse qu'ils et elles partagent parfois) et non directement la vision que les migrant-es portent sur leur propre vécu. Cela reste pertinent car les professionnel·les, et les équipes mobiles notamment, prennent en compte l'origine de la demande et travaillent également à soutenir l'entourage de la personne en détresse. La santé mentale des bénévoles est aussi en jeu : il arrive qu'ils et elles se sentent dépassé-es, épuisé-es de répondre au coup par coup à des demandes, de « bricoler avec les moyens du bord ».

Un des buts du trajet de soins est d'éviter les appels tout azimut vers les différents acteurs de la santé mentale. Au-delà de la demande d'un « carnet d'adresse » local et partagé émise par certain-es bénévoles, le projet prévoit, dans un deuxième temps, de sensibiliser des volontaires à la santé mentale. En province de Luxembourg, le service Résolux propose ce type de sensibilisation pour les intervenants professionnels en contact avec des personnes souffrant de difficultés liées à la santé mentale. Le but est moins de professionnaliser les bénévoles que de leur donner des connaissances minimales qui leur permettront d'« objectiver » des situations et ainsi, de se référer aux professionnel·les les plus compétent-es selon les comportements et les événements. Par exemple, un bénévole qui travaille dans le secteur de la santé

mentale depuis des années explique que se retrouver face à une personne « en décompensation » peut représenter un choc pour le bénévole non-averti : « un gars sort prier. A la fin de sa prière, il lâche un long cri. Ça peut être impressionnant ». La connaissance apporte une distance qui peut se révéler utile pour agir avec lucidité.

Un troisième volet du projet de trajets de soins, qui peut se déployer en parallèle au deuxième, est de sensibiliser les professionnel·les identifié·es aux particularités du travail avec les bénévoles et les migrant·es en transit qu'ils et elles aident. D'abord, en informant les intervenant·es professionnel·les des services d'interprétariat disponibles et des marches à suivre pour faire appel à leurs services. La langue prend une place importante, à la fois dans la relation thérapeutique (puisque le soin dans notre conception « occidentale » de la santé mentale passe largement par la parole) et au moment de l'anamnèse et du diagnostic du patient ou de la patiente. Le manque d'informations dû à la difficulté de communiquer verbalement peut soulever des conflits éthiques dans le chef du médecin au moment de la prescription d'un médicament, par exemple. Deuxièmement, il semble intéressant de sensibiliser les équipes à l'approche interculturelle, qui consiste à rester ouvert et curieux des pratiques de la personne en détresse pour comprendre quel type de soins fait sens pour elle. Plutôt que de recourir systématiquement à la parole entre thérapeute et patient·e, se soigner peut passer par la mise en place de rituels, par le recours au religieux au sens large ou par l'intervention de la communauté. Il apparaît opportun de tenir compte des différentes perceptions de la santé mentale et des troubles psychiques afin de proposer des solutions pertinentes aux yeux du bénéficiaire. Bien qu'il ne s'agisse pas de développer une connaissance fine des représentations et des codes culturels qui existent parmi les personnes en transit, des focus groups pourraient aider à mieux les saisir, ou au moins à appréhender la diversité des représentations de la santé mentale et du soin. Pour autant, les approches inscrites dans le cadre de la médecine occidentale et celles des sociétés d'origine des migrant·es ne s'excluent pas les unes les autres : elles peuvent coexister chez une même personne, soit antérieurement au parcours migratoire (selon les langues parlées, le milieu d'origine), soit être arrangées ensemble au fil du parcours (certain·es migrant·es vivent en Europe depuis des années, d'autres depuis quelques semaines). Il faudra donc toujours veiller à ne pas enfermer les gens dans un imaginaire, en considérant les personnes dans leur individualité, avec chacune leur parcours, leurs expériences, leur histoire. Pour terminer, il semble nécessaire que les professionnel·les détiennent suffisamment de connaissances sur les caractéristiques de la migration de transit et les effets qu'elle implique sur la vie des personnes : les parcours migratoires et les traumatismes qu'ils peuvent induire, les séquelles de la précarité et de la dureté des conditions de vie au quotidien ainsi que de l'exil. Cela leur permettrait d'appréhender de manière contextuelle les comportements ou les réactions des personnes migrantes en détresse psychique, et d'éviter l'écueil de « pathologiser » toute manifestation de mal-être ou de frustration.

Avant de conclure, il est à souligner l'importance du travail en amont des situations de détresse, de mal-être, de troubles. Dans les espaces où les soins et le repos sont possibles, comme le sont les hébergements collectifs gérés par les bénévoles ou les maisons des hébergeur·euses, il est fondamental de veiller au bien-être des personnes en transit. Cela consiste à reconnaître l'autonomie des personnes et leur

individualité, à respecter leur intégrité, à s'assurer que des pratiques rituelles et religieuses puissent avoir lieu, à leur donner les possibilités d'avoir des occupations, etc. Finalement, se poser la question de la santé mentale des personnes migrantes en transit implique, en partie, de s'interroger sur les pratiques des bénévoles et sur leurs conceptions de l'aide, ainsi que sur le fonctionnement et les règles en place au sein des hébergements.

En conclusion, le projet de trajets de soins prévoit à la fois un support, un guide à destination des bénévoles (qui seraient sensibilisés à la santé mentale), qui leur permettrait de faire facilement appel aux professionnel·les les plus à même d'apporter une réponse à un besoin. Ces dernier·es seraient sensibilisé·es aux effets de la migration de transit sur les personnes (précarité, trauma, exil). La réalisation du projet passe nécessairement par des échanges entre tous les professionnel·les de la santé mentale potentiellement concerné·es et les bénévoles, hébergeur·euses, et médecins solidaires en contact avec les personnes en migration de transit. Il s'agit de mettre en contact et de faire dialoguer les parties, afin qu'elles s'enrichissent mutuellement et proposent les meilleurs soins (au sens large) possibles aux personnes en transit qui en éprouvent le besoin.



LA POPULATION FAIT PRESSION ET GAGNE : D'IMPORTANTES MOYENS DÉBLOQUÉS POUR AIDER LES MIGRANT·ES

Agir par la culture : <https://www.agirparlaculture.be>
Pierre Vangilbergen

De l'engagement à l'action politique : c'est le défi relevé avec succès par la Coordination wallonne des Collectifs et Associations en soutien aux Migrants en transit. Composée d'associations (dont le CAI – le Centre d'Action Interculturelle, le centre régional d'intégration de la Province de Namur –, le Cri Lux – le Centre régional d'Intégration de la Province du Luxembourg et la régionale PAC de Namur) et de collectifs citoyens, cette coordination soutient les actions de terrain, permet des échanges d'informations et interpelle les responsables politiques. Elle s'attache également à conscientiser la population quant aux violences que connaissent ces personnes qui fuient leurs terres d'origine, transitent par la Belgique pour finalement tenter de rejoindre un autre pays. Un important travail, mené conjointement sur le terrain et au niveau politique, qui a permis des avancées majeures et des actes concrets de la part du Gouvernement wallon : l'envoi d'une circulaire vers les pouvoirs publics locaux, mais aussi l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 300 000 €, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et afin de soutenir les collectifs. Retour sur une démarche citoyenne, collective et militante.

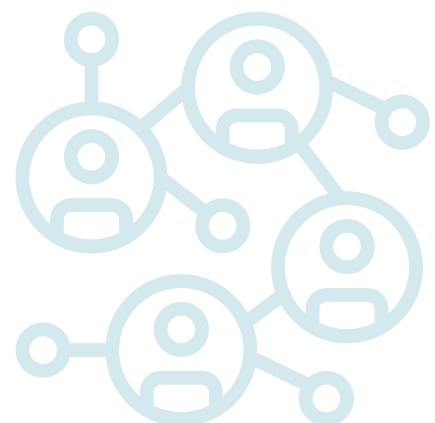
Commençons par planter le décor : nous sommes en 2018 et la question migratoire émaille l'agenda politique belge. Theo Francken est secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations. Ses actions et prises de position sont qualifiées par beaucoup comme très à droite et déshumanisantes : proposition de loi sur les visites domiciliaires, arrestation de sans-papiers dans les locaux de l'association culturelle Globe Aroma, volonté de contournement l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'humain afin de pouvoir renvoyer des bateaux de migrant·es vers leur lieu d'origine, procès des hébergeur·euses. Mais aussi le cas de la petite Mawda, deux ans, tuée par un policier qui tente de stopper par la force une camionnette à bord de laquelle se trouvent des migrant·es.

La même année, les populations de Gembloux, de la Bruyère, de Jemeppe-sur-Sambre, de Rochefort dans la province de Namur, et de Habay dans la province du Luxembourg, sont interpellées par le sort de nombreuses personnes en transit dans leur commune. Ces hommes et ces femmes – aux parcours aussi divers que variés, en provenance d'Érythrée, du Soudan, d'Éthiopie, de Somalie, de Lybie, d'Égypte, d'Afghanistan, d'Irak et de Syrie – passent la nuit sur les aires de parking et tentent de rejoindre l'Angleterre par camion. Ielles ne sont que de passage et ne désirent pas rester en Belgique, ielles n'entrent pas dans les conditions de prise en charge des migrant.es demandeur·ses d'asile. Les médias leur collent une étiquette sur le front, abusive et déshumanisante à la fois, celle de transmigrant·es.

La nécessité de tisser un réseau

Les citoyen·nes des communes évoquées font face à une situation humanitaire préoccupante. Grâce à l'appui d'associations actives sur le terrain, des initiatives commencent à voir le jour afin d'apporter des vivres et des vêtements. De quoi tenir le coup. Mais rapidement, ces personnes constatent les limites de leurs interventions et souhaitent que des décisions politiques soient prises par les pouvoirs publics. On dénombre à ce moment-là entre 150 et 180 personnes de passage par jour sur la province de Namur et environ une trentaine sur la province du Luxembourg. Parmi elles, des mineur·es, certain·es non accompagnés·es et des femmes, dont quelques-unes enceintes.

L'hiver finit par approcher. Le CAI est interpellé par les citoyen·nes. Il entreprend dès lors de mettre en réseau les opérateurs au niveau de chaque commune et de faire le lien entre les initiatives existantes autour de Namur. Sept associations œuvrent désormais d'une même voix : le C.A.I., le GABS (Groupe d'Animation de la Basse-Sambre), le CIEP-MOC Namur, le RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté), le CNCD 11.11.11 Namur, Afico et la régionale PAC de Namur. Elles sont rejointes par les collectifs citoyens. Ensemble, ielles sensibilisent le grand public¹, informent les citoyen·nes et tentent d'aider chaque collectif dans ses besoins spécifiques en faisant le relais entre eux et les associations de terrain ou les pouvoirs locaux.



Du terrain au politique

La première interpellation politique sera fera en province du Luxembourg, avec le CRILUX et la COLUXAM (la Coordination Luxembourgeoise Asile et Migration). Ensemble, ils interpellent le Gouverneur de la Province, en octobre 2018. La plateforme des sept associations namuroises interpellera, quant à elle, deux mois plus tard, le Gouverneur de la Province de Namur.

À la fin de l'année 2018, le CAI organise une réunion à Bruxelles avec BXL Refugees (la Plateforme citoyenne de Bruxelles), le CIRE et la Ligue des droits de l'humain. Objectif : partager leurs bonnes pratiques sur Bruxelles et analyser ce qu'il y aurait lieu de faire en Wallonie, de manière décentralisée et sur un territoire semi-rural.

Quelques mois plus tard, en mars 2019, une lettre ouverte est envoyée aux élu·es de tous les niveaux de pouvoir pour demander que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et soulagent les collectifs citoyens, fatigués de donner de leur temps et de leur argent depuis déjà un hiver. Cette lettre demande en outre, avec insistance, qu'un relai politique soit mis en place. Elle est portée par pas moins de 45 signataires, qui s'ajoutent aux collectifs et aux associations porteuses du projet.

À la fin du mois de novembre 2019, une première rencontre s'opère entre les deux provinces et les interpellations politiques se multiplient, grâce à l'appui du CNCD, de la COLUXAM et du CRILUX. De son côté, la plateforme namuroise organise des réunions de coordination provinciale avec les acteur·trices citoyen·nes et associatif·ves. Des interpellations politiques aux échelons locaux et provinciaux s'organisent, notamment via la motion de « commune hospitalière. » La Région wallonne est également interpellée afin que, à l'instar de la Région bruxelloise, elle vienne en aide à ce public dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés et afin qu'elle interpelle tant le gouvernement fédéral que les pouvoirs publics locaux.

Du communal au régional

La convergence des associations et collectifs actifs sur la question a mis en exergue la nécessité d'action de la part du monde politique afin qu'une réponse structurelle à la situation des migrant·es en transit soit officialisée.

Fin 2019, il apparaît plus que nécessaire de s'organiser, de mieux distinguer les coordinations provinciales et wallonne, de se répartir les tâches si on veut aboutir à quelque chose de concret. Si le Crilux et le CAI peuvent respectivement s'investir dans le pilotage des actions sur leur province, il faut une énergie supplémentaire pour coordonner et piloter une coordination au niveau wallon.

PAC Namur, en tant que régionale d'un mouvement d'éducation populaire présent sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, propose de jouer ce rôle de coordination, avec le soutien des CRI namurois et luxembourgeois ainsi que d'autres associations et collectifs.

Dès janvier 2020, suite aux interpellations politiques, les associations rencontrent les cabinets des ministres wallons Pierre-Yves Dermagne (ministre en charge du Logement et des Pouvoirs locaux) et Christie Morreale (ministre en charge notamment de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances). Entre-temps, la plateforme devient la Coordination wallonne des Collectifs et Associations en soutien aux Migrants en transit, afin de représenter les collectifs et associations des 5 provinces concernées.

Puis survient la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19. La Coordination reste particulièrement active sur la question de l'urgence sociale : recherche de moyens financiers pour appuyer les collectifs, développement d'un plaidoyer pour l'ouverture d'abris de confinement auprès des pouvoirs provinciaux et locaux, participation à la task force wallonne d'urgence sociale coronavirus avec les CRI, le RWLP, la FDSS, la Fédération des CPAS et les relais sociaux.

Enfin, en septembre 2020, les premiers actes politiques officiels sont posés : une circulaire régionale sur la situation des personnes migrantes en transit est envoyée à tous les pouvoirs locaux par l'administration wallonne. Le but : sensibiliser ces derniers à la situation de ces personnes vulnérables et les inviter à leur assurer à chacun·e un traitement digne, un accès aux droits fondamentaux et de garantir leur protection.

La perspective d'un nouveau confinement et l'approche de l'hiver font craindre le pire aux collectifs et associations de terrain. La Région wallonne décide alors, le 21 octobre dernier, de débloquer une subvention exceptionnelle d'urgence humanitaire dans le cadre de la résurgence de la crise sanitaire à hauteur de 300 000 €. Versée à la Coordination wallonne des Collectifs et Associations en soutien aux Migrants en transit, cette somme permettra de pallier aux besoins urgents des collectifs et associations : un logement, l'accès à l'aide médicale urgente, à de l'aide alimentaire, accès à l'eau, à l'électricité, à du matériel de protection, à des douches...

La Coordination wallonne poursuivra en outre sa veille sur la situation des différents collectifs en Région wallonne et la recherche de solutions locales et globales dans des dynamiques de partenariat pouvoirs publics, associations d'aide humanitaire et collectifs de citoyens.

Même si cette subvention exceptionnelle ne permettra évidemment pas de résoudre cette question migratoire, elle démontre tout l'intérêt pour la population de s'associer, de se mettre en réseau et de montrer au monde politique que, même si la population est prête à agir en premier plan, elle n'a pas pour vocation de se substituer aux missions des autorités publiques. Garantir un accueil digne à ces personnes – qu'elles décident de rester ou non sur le territoire – doit relever d'une action politique et devenir un mécanisme structurel, et non des mesures exceptionnelles limitées dans le temps. Le travail mené par ces citoyen·nes démontre l'intérêt et l'urgence de continuer à mener des combats collectifs portés par des valeurs fortes d'humanisme et de solidarité.

1. voir la brochure « *Migrants en transit : Qui sont-ils ? Citoyens solidaires – Que pouvons-nous faire ?* », éditée par le CAI

Les CRI

Les Centres Régionaux d'Intégration (CRI), au nombre de 8 en Wallonie, ont pour but de promouvoir toute initiative en vue de favoriser l'intégration des personnes étrangères résidant sur notre territoire. Les centres accueillent le public étranger et travaillent avec les associations, services publics et autres organismes afin de mettre en place le « parcours d'intégration » des primo-arrivants, d'organiser des formations, d'accompagner les associations et leurs projets, de coordonner les activités d'intégration, de mettre en place des actions de sensibilisation, etc. Plus d'informations : <http://actionsociale.wallonie.be/integration/centre-regional-integration>

Les communes hospitalières

Une commune hospitalière est une commune qui, par le vote d'une motion, s'engage à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut. Elle facilite les démarches pour tous·tes les migrant·es. Les demandeur·euses d'asile, donc, mais aussi les autres personnes en situation parfois plus précaire encore, comme les sans-papiers. Elle s'engage à minima à deux niveaux : sensibiliser sa population aux questions migratoires et améliorer concrètement l'accueil des migrant·es dans le respect des droits. Une commune hospitalière s'engage, à son échelle, pour une politique migratoire basée sur l'hospitalité, le respect des droits humains et les valeurs de solidarité. Plus d'infos : www.communehospitaliere.be

PAC et la question migratoire

En 2018, le mouvement Présence et Action Culturelles lance une campagne d'information et de sensibilisation intitulée « La solidarité n'est pas un crime ». Elle a pour objectif de dénoncer les dérives de la politique migratoire belge menée par le gouvernement fédéral de l'époque et invite les citoyennes et citoyens à s'impliquer dans l'une des nombreuses initiatives citoyennes ou associatives de soutien aux migrant·es, réfugié·es ou personne sans-papiers. La question migratoire a également traversé notre mouvement grâce à l'exposition « Vies en transit, du parc Maximilien à la jungle de Calais », du photographe belge Christian Fauconnier, qui interroge les conditions de vie des migrant·es et plus généralement leurs conditions d'accueil sur le sol européen. PAC a aussi mis en place des actions destinées au large public, notamment avec l'atelier « Face au racisme, délit de solidarité » qui propose de découvrir différentes initiatives concrètes en soutien aux migrant.es en transit. À travers deux œuvres théâtrales, nous avons aussi pu débattre avec les citoyen·nes de l'asile, la migration d'hier et d'aujourd'hui. Jouée dans l'espace public, la pièce de théâtre d'intervention « Refuge » nous a permis de découvrir le parcours semé d'embûches des réfugié·es arrivant chez nous, fuyant la guerre ou les discriminations. Et puis avec « les Inouïs », PAC s'est interrogé sur le statut de la migration quand elle s'exerce à partir de l'Europe ou vers l'Europe. Mentionnons encore notre étude « Migrants : les naufragés des populismes », qui vise à déconstruire, par un kaléidoscope de différents points de vue, les discours populistes à l'égard de populations migrantes.



AB Refugiés - Social

